

EN CAS DE VALIDATION PARTIELLE



Vous n'avez pas validé en totalité la certification que vous souhaitiez obtenir.

Sachez tout d'abord que les blocs de compétences que vous avez obtenus sont valables à vie. N'abandonnez pas. Maintenant, vous pouvez poursuivre votre démarche pour obtenir les blocs manquants.

Pour cela, il existe plusieurs possibilités :

1. Développer de nouvelles compétences et repasser devant le jury

Une fois celles-ci acquises, il s'agit de retravailler votre Livret 2 en fonction de vos nouveaux savoir-faire et de vous représenter devant le jury.

2. Vous inscrire en formation pour acquérir les blocs de compétences qu'ils vous manquent

Il faut choisir une formation modularisée qui corresponde au(x) bloc(s) que vous n'avez pas réussi à valider.

EXEMPLE

Mademoiselle B est auxiliaire de puériculture et elle a obtenu une validation partielle suite à son passage devant le jury pour la VAE DEEJE (Diplôme d'État Éducatrice de Jeunes Enfants). Sur les 4 blocs de compétences, il lui manque le Domaine de Compétences n°4 (ou DC4) : **Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales.**

Mademoiselle B a plusieurs solutions :

- Elle peut lire des revues spécialisées sur le plan institutionnel et législatif afin de se familiariser avec la terminologie et les actualités de son secteur. Elle peut aussi demander de l'aide à ses collègues et sa hiérarchie pour obtenir des informations concernant cette thématique. Enfin, elle peut demander à participer à un projet qui regroupe soit un institutionnel, soit un partenaire social avec sa structure et compléter son livret 2, forte de ces nouvelles compétences et connaissances, se représenter devant le jury et valider son diplôme.
- Elle peut chercher un organisme proposant la formation continue du Diplôme D'État D'Éducatrice de Jeunes Enfants, le contacter et demander si elle peut intégrer en formation uniquement les modules correspondant au bloc de compétences qu'elle n'a pas obtenu en VAE. L'organisme de formation lui fait alors un devis, un calendrier prévisionnel et elle demande à son service formation l'accord pour partir en formation. Il existe des solutions de financements qu'elle peut mobiliser comme le CPF (Compte Personnel de Formation). Après accord de sa hiérarchie sur son départ en formation, elle valide les blocs de compétences manquants et obtient ainsi son diplôme.



L'ESSENTIEL A RETENIR

N'oubliez pas que la démarche de VAE est aussi une démarche formative et qu'obtenir partiellement un diplôme est l'occasion de se former donc d'apprendre de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences.